

Procès-verbal – 25 janvier 2021

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 21h30
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- le Conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 60 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues aux deux premières assemblées de la législature 2021-2024, dédiées au budget 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi qu'à la présentation des options de développement et de projet du territoire du PAZ.

M. le Président profitera de cette soirée pour présenter la nouvelle composition du Conseil communal ainsi que la répartition des différents dicastères. Les membres du Conseil communal sont bien présents mais tous assis au premier rang du théâtre, en raison des mesures sanitaires.

Les règles d'usage et de bienséance autorisant sauf erreur d'adresser les vœux jusqu'au 31 janvier, M. le Président, au nom du Conseil communal, adresse pour l'année 2021 un message d'espoir à tous, soit un retour à une vie normale, sans le spectre du coronavirus qui occupe notre quotidien et nos esprits depuis maintenant bientôt une année.

Chacun se demande d'ailleurs pourquoi une assemblée primaire est autorisée, réunissant des citoyennes et des citoyens dans une même salle, sans limite de participants, alors que les manifestations sont interdites et les rassemblements, tant privé que public, sont limités à 5 personnes.

La réponse tient en un mot : la démocratie. Il semblait important aux yeux du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, tout comme pour le Conseil communal d'ailleurs, que les droits démocratiques puissent continuer et que les pouvoirs qui sont conférés aux assemblées primaires puissent toujours s'exercer, ce qui est finalement une chose excellente.

Ainsi, sans limiter le nombre de participants, les assemblées primaires peuvent se dérouler normalement, pour autant qu'un plan de protection soit mis en place. Dès que l'assemblée primaire peut se dérouler, c'est elle seule, selon la loi sur les communes, qui est compétente pour approuver les budgets et crédits d'engagement.

Et finalement pour fonctionner, la Municipalité et la Bourgeoisie doivent disposer d'un budget approuvé. En étant réunis ce soir, pour débattre de notre belle commune et de sa gestion, c'est en définitive réjouissant pour notre démocratie, en offrant également une parenthèse dans la crise du Coronavirus.

Les assemblées se déroulent avec quelques contraintes, M. le Président rappelle les consignes de sécurité en lien avec le plan de protection contre le COVID-19 en vigueur.

- Se désinfecter les mains à l'entrée.
- Port du masque obligatoire en tout temps dans le bâtiment.
- Contrôle de la température corporelle.

- Contrôle des noms en lien avec le registre électoral et tenir une liste des personnes présentes.
- Pas d'attente dans le hall d'entrée.
- Distance entre les sièges obligatoires pour les personnes ne vivant pas sous le même toit.
- Entrée et sortie par des accès différents.
- Pas d'apéritif à l'issue des assemblées.
- Pas de mains serrées.

Ces assemblées, primaire et bourgeoisiale, ont été convoquées dans le délai de 20 jours, par le biais du pilier public, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Les citoyennes et les citoyens ont déjà pu prendre connaissance des différents documents concernant le budget 2021 par une publication dans le bulletin communal « Savièse informations », sur le site internet de la Commune et recevoir les informations souhaitées auprès de notre administration.

Le budget 2021 de la Municipalité qui est proposé par le Conseil municipal est, pour la partie fonctionnement, relativement équilibré même s'il présente un léger excédent de charges, alors que le budget d'investissements suit la tendance de l'année 2020, avec CHF 9.0 mios d'investissements bruts.

Avant l'approbation du budget 2021, le Conseil communal répondra bien volontiers aux questions de l'assemblée.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser la partie ¼ heure citoyen. Des questions écrites de l'UDC ont été transmises, elles seront également traitées dans les divers.

Le Conseil communal y répondra avec plaisir. Bien que cela soit plus compliqué avec le port du masque, un micro désinfecté sera passé et chacun pourra baisser temporairement le masque, le temps de poser sa question.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer Mmes Cindy Jacquier et Jaqueline Schöpfer ainsi que M. Swen Luyet scrutateurs de ces assemblées pour faire le décompte des votes.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	5
1. Ordre du jour	5
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 septembre 2020	5
3. Approbation - crédit d'engagement pour Moréchon 1	5
3.1 <i>Concept global d'assainissement</i>	6
3.2 <i>Coûts des travaux</i>	7
3.3 <i>Crédit d'engagement</i>	7
4. Présentations du budget 2021, du plan quadriennal 2021-2024 et des décisions fiscales pour la Municipalité	8
4.1 <i>Principales charges présentées par nature</i>	9
4.2 <i>Principaux revenus présentés par nature</i>	10
4.3 <i>Le compte de fonctionnement selon les tâches</i>	11
4.4 <i>Aperçu du compte administratif - investissements</i>	13
4.5 <i>Plan quadriennal</i>	15
4.6 <i>Plan financier</i>	16
4.7 <i>Décisions fiscales pour 2021</i>	17
5. Approbation du budget 2021 de la Municipalité	18
6. Information sur la répartition des dicastères 2021-2024	18
7. Option de développement et projet de territoire PAZ - présentation	19
7.1 <i>Historique</i>	20
7.2 <i>Buts</i>	21
7.3 <i>Options de développement / PU</i>	21
7.4 <i>Les principes de développement</i>	21
7.5 <i>Les options de développement</i>	21
7.6 <i>Plans-guides par village</i>	22
7.7 <i>Résultat du diagnostic technique</i>	25
7.8 <i>Révision du RCCZ</i>	25
7.9 <i>Suite de la procédure</i>	25
7.10 <i>Questions de citoyens</i>	25
8. Divers	26
8.1 <i>Question de l'UDC</i>	26
8.2 <i>Question de l'UDC</i>	26
Assemblée bourgeoisiale	27
1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	27
2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 21 septembre 2020	27
3. Présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie	27
3.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	28
3.2 <i>Aperçu du compte administratif</i>	29
3.3 <i>Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements</i>	29

3.4. <i>Plan financier</i>	30
4. Approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie	31
5. Divers	31
5.1. <i>Question d'une bourgeoise</i>	31
5.2. <i>Question d'une bourgeoise</i>	31

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation - crédit d'engagement pour Moréchon I
3. Présentation du budget 2021, du plan quadriennal 2021-2024 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2021 de la Municipalité
5. Information sur la répartition des dicastères 2021-2024
6. Option de développement et projet de territoire PAZ - présentation
7. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 septembre 2020

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 septembre 2020 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Approbation - crédit d'engagement pour Moréchon 1

Parmi les bâtiments qui ont fait et qui font toujours l'image de notre Commune, figure avec ses stores rouges le centre scolaire de Moréchon.

Les bâtiments « Moréchon 1 », à savoir les bâtiments des classes primaires, du cycle d'orientation, de l'auditorium et des salles de gymnastique, ont ouvert leurs portes à la rentrée scolaire de 1978-1979.





Les normes de construction, en vigueur à cette période, ayant été adaptées, corrigées voire remplacées, le Conseil communal avait décidé au début de la précédente législature de lancer une série d'expertises visant à établir un diagnostic pour ces différents bâtiments.

Ces expertises se sont articulées autour de 4 axes : l'efficacité énergétique, la sécurité incendie, la sécurité parasismique et l'accessibilité. Découlant des conclusions de ces diagnostics où des insuffisances ont été constatées dans tous les domaines, plusieurs mesures visant à pallier les différents manquements ont été étudiées et proposées dans les différentes variantes.


Les mesures retenues assureront au centre scolaire de Moréchon une fonctionnalité optimale pour encore de nombreuses années.

3.1 Concept global d'assainissement



Le Conseil communal dans sa séance du 5 février 2020 a validé le concept global d'assainissement de Moréchon 1 qui porte sur :

	Amélioration énergétique	<ul style="list-style-type: none"> remplacement de la chaufferie, les fenêtres et les portes extérieures ainsi que la lustrerie
	Sécurité parasismique	<ul style="list-style-type: none"> création de renforts sismiques
	Sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> sécurisation des voies de fuite
	Amélioration accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> création de deux ascenseurs en façades (primaire et cycle d'orientation)





Des mesures étudiées dans le cadre du concept global d'assainissement n'ont pas été retenues :

	Amélioration énergétique	<ul style="list-style-type: none"> isolation périphérique des bâtiments travaux conséquents, coût élevé (CHF 1,44 mio) efficacité mesure relative (besoins chauffage -10%)
		<ul style="list-style-type: none"> réfection toitures (isolation et couverture) les couvertures sont toujours en bon état travaux conséquents, cout élevé (CHF 1,65 mio) efficacité mesure relative (besoins chauffage -15%)
		<ul style="list-style-type: none"> installation solaire photovoltaïque nécessité d'une toiture neuve

Certaines mesures découlant des conclusions des expertises menées ont déjà été prises, à savoir :

	Amélioration énergétique	<ul style="list-style-type: none"> en 2018 le remplacement de la chaufferie centrale des bâtiments dont la vétusté était avérée en 2019 la sous-station alimentant les salles de gymnastique dès 2018 et en cours remplacement des fenêtres et des portes extérieures état d'avancement à ce jour : 80%
	Sécurité parasismique	<ul style="list-style-type: none"> en 2020 confortement parasismique auditorium en 2020 confortement parasismique des salles de gymnastique

Et mesures à réaliser sur les années 2021 à 2023 :

	Amélioration énergétique	<ul style="list-style-type: none"> terminer le remplacement des fenêtres et des portes extérieures ainsi que le remplacement de la lustrerie
	Sécurité parasismique	<ul style="list-style-type: none"> confortement parasismique des bâtiments : cycle d'orientation (2021) et primaire (2022)
	Sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> sécurisation des voies de fuite
	Amélioration accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> création de deux ascenseurs en façades : cycle d'orientation (2022) et primaire (2023)

3.2 Coûts des travaux

Le coût de l'ensemble des mesures retenues pour l'assainissement des bâtiments de Moréchon 1 se chiffre à CHF 6,3 mios, réparti sur 6 ans (2018 à 2023).

Un montant d'environ CHF 2,5 mios a déjà été investi, avec des mesures réalisées sur les années 2018 à 2020.

Ces mesures sont subventionnées à hauteur de 15 à 30%. L'assainissement des salles de gymnastique est subventionné à 15% car ces salles sont également occupées pour des besoins sans lien avec l'enseignement.

3.3 Crédit d'engagement

Considérant les mesures réalisées et celles à réaliser, le Conseil communal soumet à la décision de l'assemblée primaire un crédit d'engagement de CHF 3,8 mios portant sur les années 2021 à 2023 pour le solde des travaux d'assainissement de Moréchon 1, détaillé sous forme de tableaux présentés ci-après.

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2021	1'050'000.00	315'000.00	515'000.00	220'000.00
2022	1'597'000.00	479'100.00	892'900.00	225'000.00
2023	1'171'000.00	351'300.00	574'700.00	245'000.00
	3'818'000.00	1'145'400.00	1'982'600.00	690'000.00

COÛTS INDUITS	2021	2022	2023
INTERETS (estimés à 2%)	4'400.00	8'900.00	13'800.00
AMORTISSEMENTS (10%)	73'500.00	178'000.00	242'000.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE (2%)	0.00	-2'000.00	-10'000.00
FRAIS DE PERSONNEL (= à la situation actuelle)	0.00	0.00	0.00
CHARGES ANNUELLES TOTALES	77'900.00	184'900.00	245'800.00

Nom de tâche	2018				2019				2020				2021				2022				2023			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Amélioration énergétique - 1 Chauffage centrale – Sous station																								
Coûts [CHF] – Total 655'000	538'000				117'000																			
Amélioration énergétique - 1 Changement des fenêtres																								
Coûts [CHF] – Total 2'170'000	568'000				714'000				380'000				250'000				258'000							
Sécurité parasismique – 2																								
Coûts [CHF] – Total 1'510'000									170'000				600'000				580'000				160'000			
Sécurité feu AEAI – 3																								
Coûts [CHF] – Total 835'000													99'000				285'000				451'000			
Amélioration accessibilité – 4																								
Coûts [CHF] – Total 460'000																	230'000				230'000			
Amélioration énergétique – 1 Luminaires																								
Coûts [CHF] – Total 375'000													75'000				100'000				200'000			
Divers et imprévus – 5%																								
Coûts [CHF] – Total 300'000													26'000				144'000				130'000			
COÛTS TRAVAUX :	6'305'000	1'106'000	831'000	550'000	1'050'000	1'597'000	1'171'000	735'000	1'117'900	819'700														
SUBVENTIONS :	1'891'500	331'800	249'300	165'000	315'000	479'100	351'300																	
Total après subventions :	4'413'500	774'200	581'700	385'000	735'000	1'117'900	819'700																	

Demande crédit d'engagement

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose à l'assemblée primaire d'accepter le crédit d'engagement de CHF 3,8 mios pour les mesures d'assainissement des bâtiments de Moréchon 1, à réaliser sur les années 2021 à 2023.

Décision :

Acceptez-vous tel que proposé le crédit d'engagement de CHF 3,8 mios pour les mesures d'assainissement des bâtiments de Moréchon 1, à réaliser sur les années 2021 à 2023

A l'unanimité, ce crédit d'engagement de CHF 3,8 mios, pour les mesures d'assainissement des bâtiments de Moréchon 1 précisées ci-avant, à réaliser sur les années 2021 à 2023, est accepté par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

4. Présentations du budget 2021, du plan quadriennal 2021-2024 et des décisions fiscales pour la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation du budget 2021.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 18 novembre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2021 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard des comptes 2019. Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2020 et 2021 et des comptes de l'année 2019.

Par ailleurs le message introductif, sur les budgets 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse soumis à l'approbation des assemblées, publié sur le site internet présente dans le détail le budget 2021 de la Municipalité.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

le total des charges se monte à	CHF	37'484'885.00
le total des revenus se monte à	CHF	37'009'815.00
excédent de charges	CHF	475'070.00

4.1 Principales charges présentées par nature

- **Charges du personnel**

Les charges relatives au personnel occasionnent un renchérissement d'env. 5,83% par rapport au budget de l'exercice précédent, tenant compte entre autres des particularités suivantes :

- Un chef de service de la santé, des affaires sociales et de la jeunesse M. Stéphane Coendoz qui a été nommé directeur de l'EMS de Zambotte et chef de service de la santé, des affaires sociales et de la jeunesse, est rémunéré à 100% par la Municipalité de Savièse, sa fonction de directeur de l'EMS (à 75%) est facturée à la fondation Zambotte sur la base d'un contrat de prestations.
- Un animateur socioculturel qui entrera en fonction au 1^{er} avril 2021, pour un taux d'activité à 70%
- Engagement d'un.e collaborateur.trice à temps partiel auprès du service des travaux publics.

- **Biens, services et marchandises**

Ces dépenses sont globalement inférieures d'environ 0,43% en regard du budget précédent.

Une diminution de la consommation électrique est budgétisée avec la modernisation et l'adaptation progressive s de l'éclairage public (remplacement des lampes à vapeur de mercure) sur tout le territoire communal.

Un budget a été prévu pour la réception en cas d'élection au Conseil d'Etat de Mathias Reynard.

Des frais parascolaires ont été revus à la baisse en raison de l'incidence du Covid-19.

Des dépenses ont également été revues à la baisse, principalement celles liées aux activités du Baladin, impactées par les mesures Covid-19.

- **Amortissements**

En complément aux amortissements ordinaires exigés par l'Etat du Valais, selon les valeurs au bilan du patrimoine administratif et des investissements réalisés durant l'année, un amortissement extraordinaire de CHF 900'000.—a été comptabilisé dans le cadre de la réalisation de l'abris PC de St-Germain Centre, prélevé sur le fonds d'abris.

- **Dédommagements collectivités publiques**

La participation de la Commune de Savièse aux frais de la STEP et à l'ARPAC a été revue à la hausse.

- **Subventions accordées**

Il s'agit de participations de la Commune de Savièse pour des coûts globaux facturés par l'Etat du Valais, sur lesquels les communes n'ont pas d'influence (bases légales).

Parmi les subventions accordées, figure un montant de CHF 200'000.—pour celle octroyée à la Bourgeoisie pour les travaux de restauration et de mise en valeur du Château de la Soie.

- **Subventions accordées – personnes physiques**

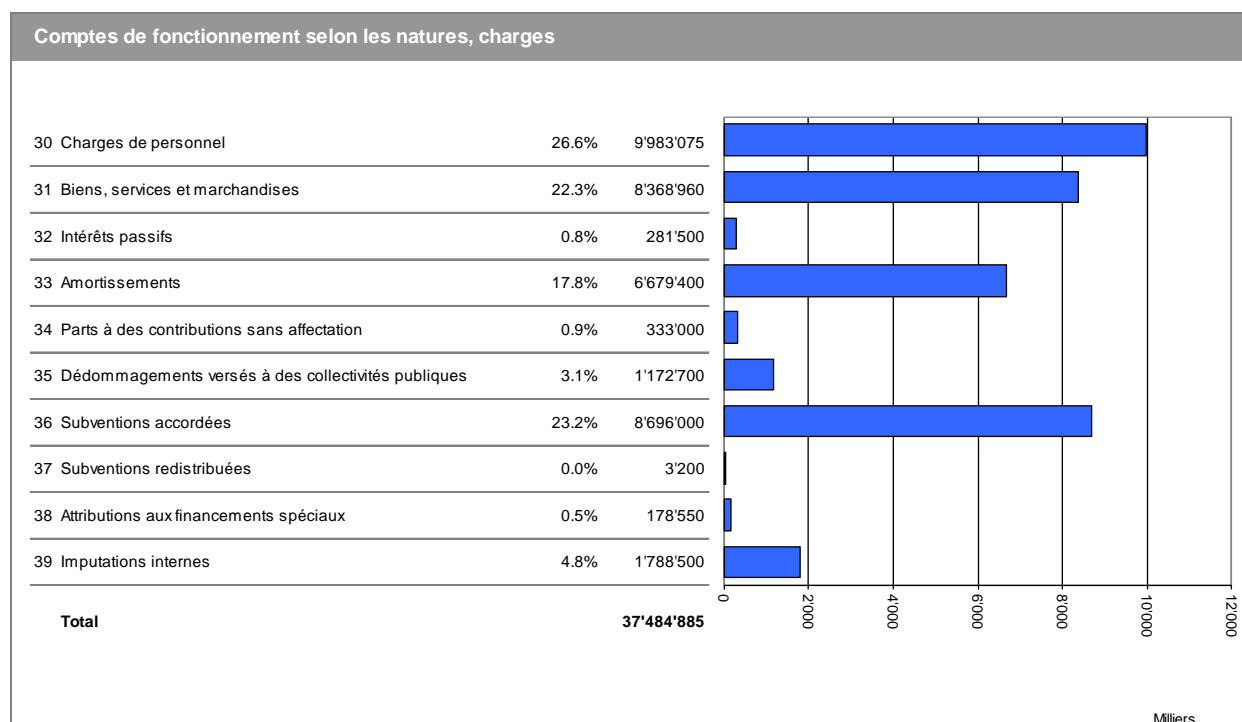
Principale charge la participation pour les aides sociales – le soutien aux soins dentaires – l'aide à la famille – participation au Magic Pass – subvention pour les deux-roues à assistance électrique.

- **Attribution aux financements spéciaux**

L'attribution correspond à la différence entre les taxes encaissées et les coûts enregistrés pour le dicastère des eaux à évacuer.

- **Charges imputées**

Ces écritures, sans incidence sur le résultat final des comptes communaux, correspondent à l'imputation des travaux effectués par les collaborateurs communaux auprès des différents services concernés ainsi que la ventilation des intérêts des prêts en fonction des investissements réalisés.



Les principales charges sont celles liées au personnel qui représentent le 26.6% des comptes de fonctionnement, suivies des subventions accordées soit la participation de la Commune de Savièse aux coûts globaux refacturés par l'Etat du Valais.

4.2 Principaux revenus présentés par nature

- **Impôts**

Les recettes fiscales sont difficiles à apprécier car l'estimation doit se faire sur la base des taxations partiellement effectuées de l'an-2 et il y a lieu de tenir ensuite compte de l'évolution du nombre des contribuables et de la situation économique envisagée pour l'année budgétisée en relation avec la variation probable des revenus à considérer. Selon les données communiquées par l'Etat du Valais en septembre 2020, le canton a établi le budget 2021 sur la base d'une augmentation de 2,5% pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune et ce par rapport aux chiffres du budget 2020.

Les chiffres retenus par notre Municipalité sont inférieurs à ces prévisions pour tenir compte de l'incertitude liée à la situation conjoncturelle.

A noter que le 20% de l'impôt sur les chiens encaissé est versé à la SPA Valais.

- **Concessions**

Encaissement des redevances hydrauliques et électriques ainsi que de la participation à la société Lizerne et Morge SA.

- **Revenus des biens**

Une diminution des revenus a été comptabilisée car les locations encaissées seront influencées par les mesures Covid-19.

- **Contributions**

La diminution des recettes des spectacles du Baladin est compensée par la hausse enregistrée des prestations facturées par notre structure d'accueil, la rétrocession du salaire du directeur du home et la vente d'énergie (reprise du turbinage au Prabé).

- **Restitutions collectivités publiques - subventions**

Dédommagement pour des prestations cantonales (AVS-taxation).

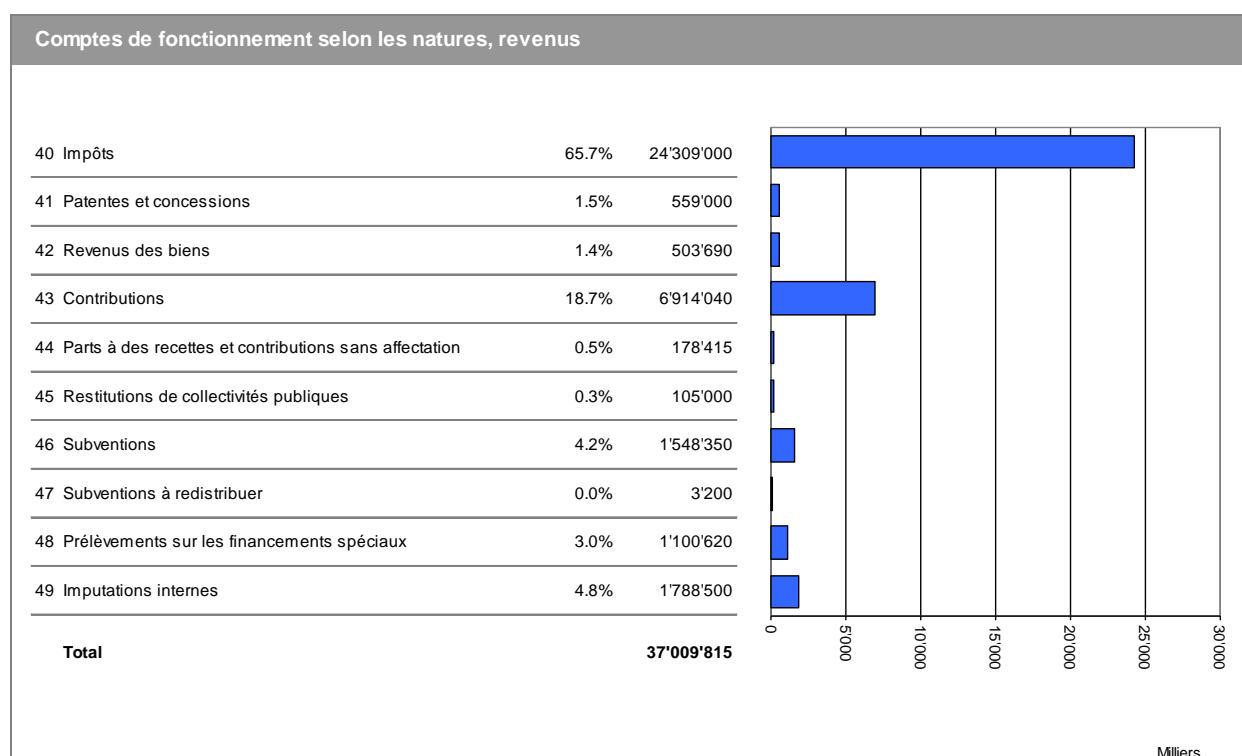
Versement des subventions pour les salaires du personnel de la structure d'accueil, de la direction des écoles, de la Loterie Romande.

A noter que l'augmentation de ces recettes résulte de la subvention fédérale accompagnant l'agrandissement de la structure d'accueil, la subvention cantonale pour l'achat des fournitures scolaires.

- **Prélèvement sur les financements spéciaux**

Particularité en 2021, prélèvement sur le fonds d'abris pour la construction de l'abri PC de St-Germain Centre.

Les autres prélèvements portent sur les dicastères de l'eau potable et des déchets.

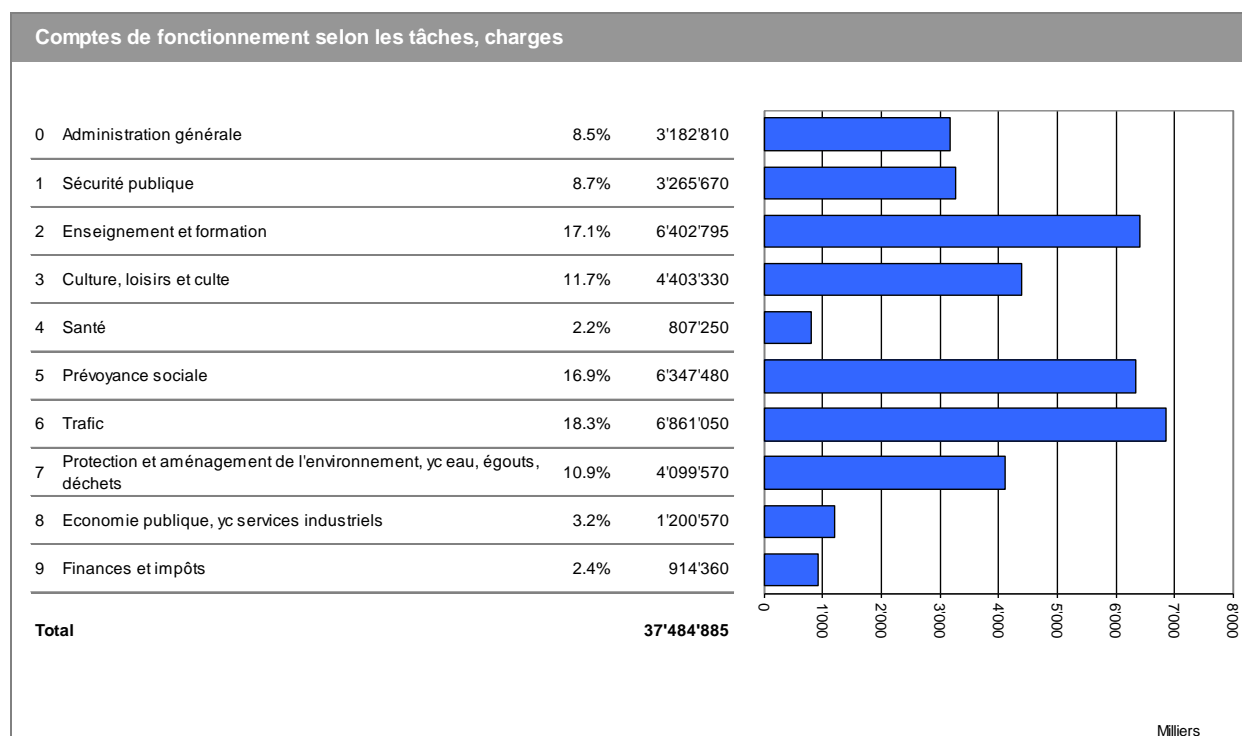


Les principaux revenus sont largement ceux liés aux impôts qui représentent le 65.7% des revenus des comptes de fonctionnement.

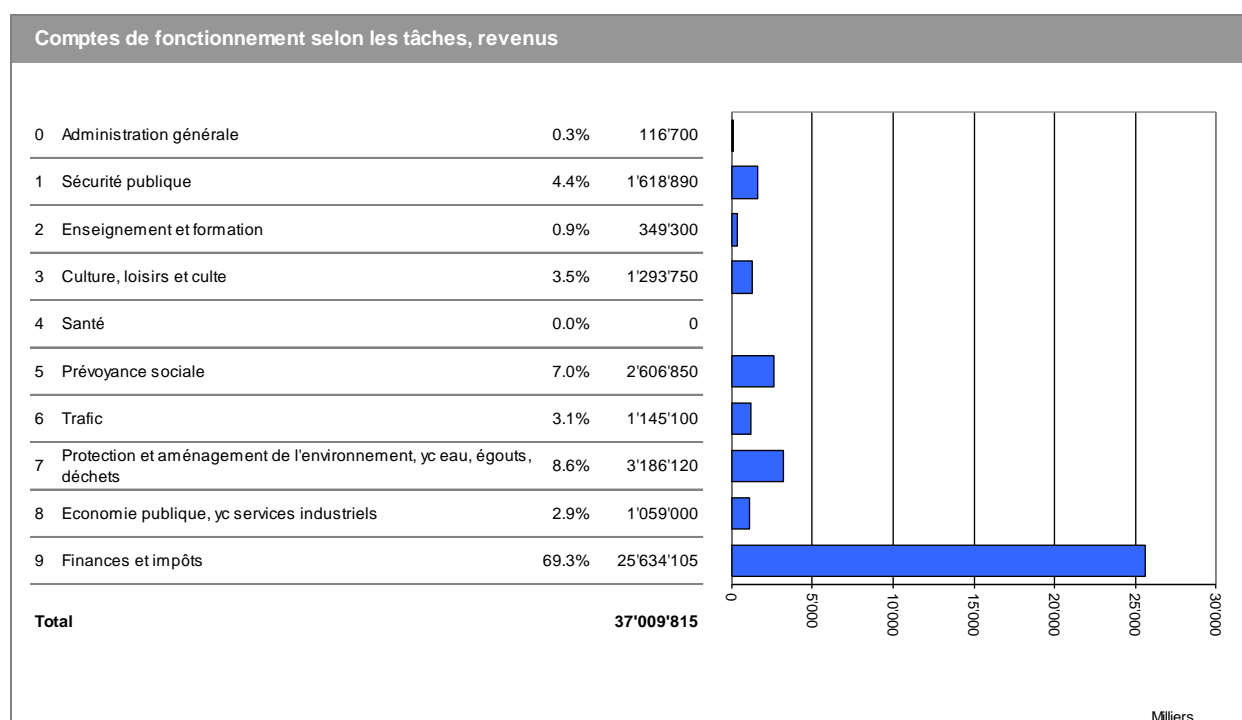
4.3 Le compte de fonctionnement selon les tâches

Après la présentation des comptes de fonctionnement selon les natures, le tableau et les graphiques présentent ces comptes selon les tâches :

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	3'217'783.10	158'508.10	2'960'710.00	119'500.00	3'182'810.00	116'700.00
1 Sécurité publique	2'156'817.32	704'147.40	2'197'905.00	630'310.00	3'265'670.00	1'618'890.00
2 Enseignement et formation	6'147'556.67	290'191.20	6'254'695.00	322'300.00	6'402'795.00	349'300.00
3 Culture, loisirs et culte	4'539'540.94	1'766'231.63	4'771'175.00	1'523'920.00	4'403'330.00	1'293'750.00
4 Santé	645'236.10	-	725'545.00	-	807'250.00	-
5 Prévoyance sociale	5'420'295.72	1'871'527.49	5'712'695.00	2'064'170.00	6'347'480.00	2'606'850.00
6 Trafic	6'002'615.99	1'158'798.90	6'559'220.00	971'000.00	6'861'050.00	1'145'100.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'895'087.43	2'856'847.27	3'804'150.00	3'003'820.00	4'099'570.00	3'186'120.00
8 Economie publique, yc services industriels	944'960.19	804'274.47	993'280.00	928'300.00	1'200'570.00	1'059'000.00
9 Finances et impôts	1'464'193.08	25'311'634.18	1'050'690.00	25'298'420.00	914'360.00	25'634'105.00
Total des charges et des revenus	34'434'086.54	34'922'160.64	35'030'065.00	34'861'740.00	37'484'885.00	37'009'815.00
Excédent de charges		-		168'325.00		475'070.00
Excédent de revenus	488'074.10		-		-	



La classification des comptes de fonctionnement selon les tâches indique que les dicastères « trafic » - « éducation et formation » et « prévoyance sociale » génèrent le plus de charges.



Les principaux revenus étant classés, selon les tâches, sous « finances et impôts ».

4.4 Aperçu du compte administratif - investissements

Le compte administratif présente un montant prévisible s'élevant à CHF 9'017'900.00 d'investissements nets.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	10'609'071.50	10'593'000.00	9'704'900.00
Recettes	- CHF	757'750.85	640'000.00	687'000.00
Investissements nets	= CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	9'017'900.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

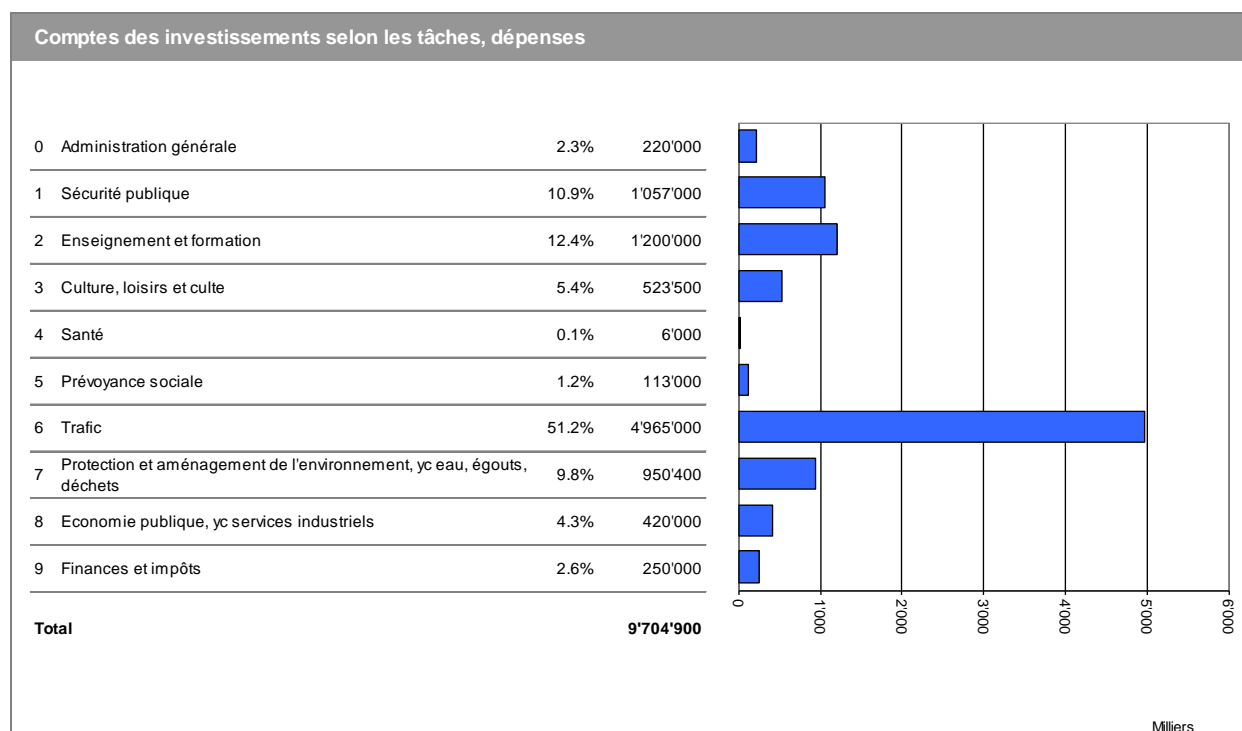
réparti ainsi selon les tâches :

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	542'134.21	91'290.00	40'000.00	-	220'000.00	-
1 Sécurité publique	190'930.15	-	15'000.00	-	1'057'000.00	-
2 Enseignement et formation	862'393.11	269'552.00	1'010'000.00	300'000.00	1'200'000.00	315'000.00
3 Culture, loisirs et culte	230'513.85	116'484.00	609'000.00	50'000.00	523'500.00	172'000.00
4 Santé	5'736.85	-	30'000.00	-	6'000.00	-
5 Prévoyance sociale	162'869.30	-	264'000.00	100'000.00	113'000.00	-
6 Trafic	6'809'282.58	9'800.70	7'595'000.00	-	4'965'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'213'023.70	233'309.15	760'000.00	120'000.00	950'400.00	160'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	514'182.20	32'580.00	220'000.00	20'000.00	420'000.00	20'000.00
9 Finances et impôts	78'005.55	4'735.00	50'000.00	50'000.00	250'000.00	20'000.00
Total des dépenses et des recettes	10'609'071.50	757'750.85	10'593'000.00	640'000.00	9'704'900.00	687'000.00
Excédent de dépenses		9'851'320.65		9'953'000.00		9'017'900.00
Excédent de recettes	-		-		-	

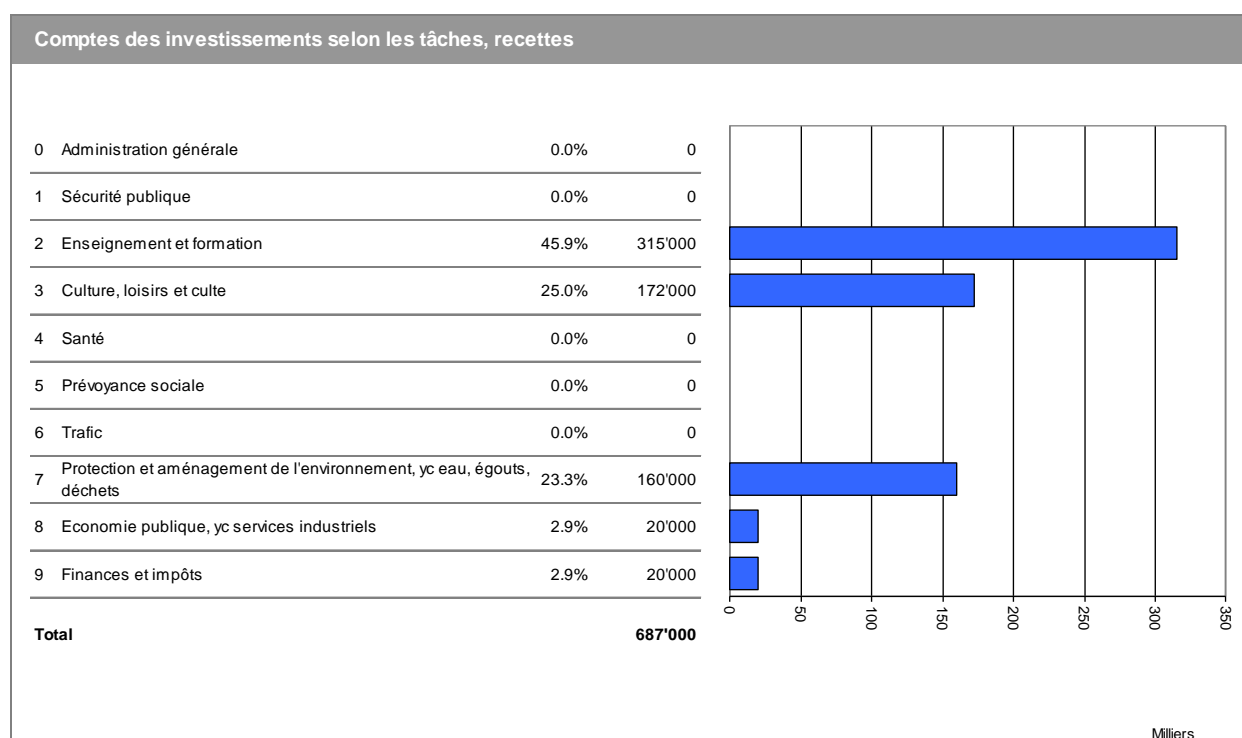
Et comprend pour les postes principaux les réalisations suivantes :

- Divers travaux pour maison de commune et étude réaménagement locaux TP	CHF	220'000
- Acquisition d'un véhicule pour le corps des pompiers	CHF	42'000
- Ventilation du cout de construction de l'abri PC du complexe St-Germain-Centre	CHF	1'000'000
- Moréchon 1 suite des travaux pour modernisation et mise aux normes	CHF	1'100'000
- Subventions pour travaux Moréchon 1	CHF	-315'000
- Etude et avant-projet pour le dossier Ecole de demain	CHF	100'000
- Mise aux normes sécuritaires du théâtre le Baladin	CHF	81'000
- Etudes, élaboration d'un nouveau livre sur Saviese	CHF	50'000
- Aménagements de places de jeux dans les villages	CHF	50'000
- Aménagements complémentaires zone sports et détente et tennis	CHF	76'000
- Renouvellement du mobilier et agencement a la halle de fête et couverts	CHF	51'500
- Etude pour l'environnement extérieur de la garderie et du home	CHF	30'000
- Projet de rénovation thermique du home de Zambotte	CHF	50'000
- Part construction aux routes cantonales et études traversée de Roumaz	CHF	600'000
- Amélioration du réseau routier communal	CHF	575'000
- Rénovation de l'éclairage public	CHF	200'000
- Aménagements complémentaires et mobilier pour locaux des Travaux Publics	CHF	350'000
- Parking St-Germain Centre	CHF	3'100'000
- Achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics	CHF	140'000
- Amélioration du réseau d'eau potable et des eaux usées	CHF	440'000
- Acquisition et installations de compteurs	CHF	100'000
- Installations de bornes pour vélos électriques	CHF	80'000
- Diverses études et mandats	CHF	150'000
- Etude et état des lieux pour la création de chemins pour chenillettes	CHF	100'000
- Divers pour projet touristique	CHF	50'000
- Amélioration du réseau d'irrigation	CHF	70'000
- Diverses études énergétiques et subventions pour rénovation des bâtiments	CHF	230'000
- Acquisition de terrains	CHF	230'000

Les dépenses des investissements représentées selon les tâches :



Les recettes des investissements représentées selon les tâches :



4.5 Plan quadriennal

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2021-2024, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal.

Le plan quadriennal a été élaboré en tenant compte des divers besoins liés au développement de notre commune, avec comme principaux projets :

- **Aménagement des anciens locaux TP**
Études en 2021 pour définir les besoins et réaménagement sur les années 2022 et 2023
- **Moréchon 1**
Terminer les mesures retenues pour l'assainissement de Moréchon 1, selon le crédit d'engagement de CHF 3,8 mios accepté ci-avant par l'assemblée primaire
- **Ecoles de demain**
Réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire après la décision prise par le Conseil communal de ne pas assainir les bâtiments scolaires des villages pour les besoins scolaires
- **Halle des fêtes**
Assainissement de la halle des fêtes qui est en exploitation depuis 1989.
- **EMS de Zambotte**
Assainissement de la toiture du bâtiment
- **Route de contournement**
Actuellement, traitement des recours.
Début des travaux prévus en 2023.. participation communale en 2024.
- **Routes diverses**
Assainissement annuel de routes communales (avec eaux potable, eau d'irrigation)
- **Rue du Stade**
En parallèle à la réalisation de St-Germain Centre, réaménagement de la rue du Stade
- **Eclairage public**
Comme mentionné ci-avant, modernisation et adaptation progressives de l'éclairage public (remplacement des lampes à vapeur de mercure) sur tout le territoire communal.
- **Réservoirs**
Assainissement des réservoirs d'eau potable
- **Eaux usées**
Poursuivre la mise en place du PGEE
- **Agriculture**
Projet chemin chenillette

4.6 Plan financier

Les investissements nets prévus d'env. 9 mios sont supérieurs à la marge d'autofinancement d'env. 2,9 mios

La Municipalité devra donc faire appel à des financements de tiers à hauteur d'env. 3 mios pour réaliser ces investissements.

Les conditions actuellement en vigueur sur le marché de l'argent permettront de limiter la majoration de la charge d'intérêts car les nouveaux prêts pourront être conclus à un taux attractif.

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Prévisions compte de fonctionnement

Total des charges financières	29'256'867	29'588'565	30'923'985	31'433'100	32'355'800	33'050'800
Total des revenus financiers	34'922'161	34'861'740	37'009'815	36'526'200	37'221'200	37'861'200
Marge d'autofinancement	5'665'294	5'273'175	6'085'830	5'093'100	4'865'400	4'810'400
Amortissements ordinaires	4'652'125	5'441'500	5'660'900	5'425'000	5'560'000	5'969'000
Amortissements complémentaires	525'095	-	900'000	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	488'074	-168'325	-475'070	-331'900	-694'600	-1'158'600

Il est à relever que sur la base de ces projections et des financements externes que la commune devra conclure pour faire face aux investissements prévus, l'endettement par habitant devrait s'élever à env. CHF 2'769.-- à l'horizon 2024, soit un niveau d'endettement toujours faible selon les critères établis par l'Etat du Valais.

4. Endettement net par habitant (I4)	MCH	2019	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements courants	20 + CHF	3'832'783.85	1'916'391.93					
Dettes à court terme	21 + CHF	-	-					
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF	16'257'000.00	8'128'500.00					
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF	41'663.90	20'831.95					
Provisions	24 + CHF	2'050'999.99	1'025'500.00					
Passifs transitoires	25 + CHF	3'675'985.37	1'837'992.69					
Dettes brute	= CHF	25'858'433.11	12'929'216.56					
Ou								
Total des passifs	2 + CHF	59'318'218.51	29'659'109.26					
Fortune nette	29 - CHF	30'755'207.68	15'377'603.84					
Financements spéciaux	28 - CHF	2'704'577.72	1'352'288.86					
Dettes brute	= CHF	25'858'433.11	12'929'216.56	30'474'548.11	34'328'688.11	35'492'588.11	37'228'588.11	41'550'588.11
Disponibilités	10 CHF	1'724'822.48	862'411.24					
Avoir	11 + CHF	6'866'300.01	3'433'150.01					
Placements	12 + CHF	2'812'660.25	1'406'330.13					
Actifs transitoires	13 + CHF	7'163'553.58	3'581'776.79					
Patrimoine financier réalisable	= CHF	18'567'336.32	9'283'668.16	18'567'336.32	18'567'336.32	18'567'336.32	18'567'336.32	18'567'336.32
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF	7'291'096.79	3'645'548.40	11'907'211.79	15'761'351.79	16'925'251.79	18'661'251.79	22'983'251.79
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		7716	7765	7814	7950	8'100	8'200	8'300
Dettes brute – Patrimoine financier réalisable	=	945	469	1'524	1'983	2'090	2'276	2'769
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)								

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

4.7 Décisions fiscales pour 2021

M. le Président annonce que les décisions fiscales pour 2021 sont identiques à celles de 2020, à savoir :

- ⇒ Montant de l'impôt personnel : CHF 12.-
- ⇒ Coefficient : 1.15
- ⇒ Indexation des revenus imposables : 150%
- ⇒ Montant de la taxe sur les chiens : CHF 130.-

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2021, le plan quadriennal 2021-2024 et les décisions fiscales pour 2021.

Le plan quadriennal et le budget qui ont été présentés ce soir à l'assemblée primaire tiennent partiellement compte de l'influence sur les finances communales de la crise du Covid, tant il est difficile d'en prédire les effets. Ils restent toutefois relativement prudents et devraient permettre à la Municipalité de Savièse de passer 2021 sans trop d'encombres.

Le Conseil communal devra toutefois rester attentif ces prochaines années et prendre en compte cette influence pour, le cas échéant, adapter le volume des investissements, sans trop endetter la Commune ou devoir augmenter les impôts.

La Commune arrive d'ailleurs au terme d'un premier cycle d'investissements importants avec le projet de St-Germain centre, les travaux d'assainissement de Moréchon I, l'agrandissement de la structure d'accueil Snoopy, les nouveaux locaux de la voirie, l'agrandissement de la résidence de l'EMS, la zone de détente et de sports de Oure et les travaux du tunnel du Prabé.

Avant de débiter le prochain cycle, un choix cornélien s'impose, un choix qui oppose deux options :

- réduire les investissements pour amortir la dette et éviter l'augmentation de l'impôt,
- ou s'endetter en maintenant les investissements, pour soutenir l'économie durant la crise.

Le Conseil communal veillera dans la mesure du possible à faire le bon choix.

Il devra aussi se pencher sur des solutions pour trouver de nouvelles ressources financières.

Il y en a de toutes simples qui peuvent apporter des rentrées supplémentaires. Le consommé local auprès des commerces locaux, cela a bien fonctionné cette année, qui crée un retour fiscal pour la commune et l'impôt sur les droits de mutations sur les ventes de terrain, impôt qui est payé par l'acheteur et qui peut apporter pas loin d'un demi-million par année à la Municipalité.

5. Approbation du budget 2021 de la Municipalité

La parole n'étant pas demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Décision :

A l'unanimité, le budget 2021 de la Municipalité est accepté par l'assemblée primaire.
M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée envers l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

6. Information sur la répartition des dicastères 2021-2024

Comme annoncé en introduction, M. le Président présente la nouvelle composition du Conseil communal, avec la répartition des dicastères pour la législature 2021-2024.

Le Conseil communal a accueilli 6 nouveaux membres depuis le 1er janvier dernier, la répartition des dicastères pour la législature 2021-2024 a été entérinée lors de la première séance du Conseil communal le 7 janvier 2021.

Le nombre de dicastères et de commissions a été réduit pour n'en avoir pratiquement plus qu'une commission par autorité. La répartition a été effectuée en plaçant la bonne personne au bon endroit, en fonction des compétences individuelles.

Une notion de binôme a été créée, chaque autorité fonctionne en duo et préside son dicastère tout en étant aussi membre de celui de son binôme et vice et versa. Exemple. Construction avec aménagement du territoire et mobilité.

La réduction du nombre de commissions a été voulue par l'ensemble du Conseil communal, sur la base de l'expérience de ces dernières législatures et dans le but d'apporter plus d'efficacité et de dynamisme à un système qui s'essouffait gentiment.

En effet, une autorité présidait précédemment 2 à 3 commissions ce qui était beaucoup et n'encourageait pas à les réunir régulièrement. Avec moins de commissions par autorité et des thématiques plus vastes et transversales, les séances seront plus nombreuses pour travailler et aborder les sujets.

Cette réduction de commissions a occasionné quelques déceptions et frustrations, le Conseil communal en est sincèrement désolé. Mais parfois, il est nécessaire de savoir évoluer et changer les habitudes même si cela engendre une certaine douleur. Il ne faut d'ailleurs surtout pas oublier que ce qui compte ce n'est pas de faire plaisir à quelques personnes, mais plutôt de disposer d'un système efficace qui apporte quelque chose à l'ensemble de la population.

C'est ce qui a été recherché avec cette nouvelle organisation qui présentée par ordre alphabétique sans distinction de fonction, d'ancienneté ou de genre. A l'appel de leur nom, les autorités montent une à une sur la scène du théâtre :

- Aymon Valentin Education et formation
commission déjà sous cette forme lors de la précédente législature qui a été présidée par M. Eric Luyet, ancien conseiller communal, présent ce soir dans le théâtre, à qui le Conseil communal transmet ses remerciements pour le travail accompli

- Cretton Jean Marie Constructions
taxes cadastrales
- Degen Vincent Aménagement du territoire et mobilité
*avec un accent particulier sur la mobilité, élément qui est
ressorti de Savièse 2030*
- Dumoulin Sylvain Administration, finances et planification
*réuni trois anciennes commissions : administration générale,
finances et planification
cette commission assure le suivi de Savièse 2030
le Vice-Président, étant toujours membre de la commission,
continuera à présenter les comptes et budgets aux
assemblées*
- Héritier Aline Arts, culture, patrimoine et tourisme
*réuni désormais sous cette commission,
le centre culturel du Baladin a été durant de nombreuses
années bien administré par M. Stany Varone, ancien
conseiller communal à qui le Conseil communal transmet ses
remerciements pour le travail accompli*
- Lamon-Courtine Nathalie Promotion économique, vie locale et sports
*la vie locale est un élément essentiel qui est ressorti des
ateliers participatifs de Savièse 2030 – elle sera la personne
de contact pour les sociétés et entreprises locales*
- Liand Dominique travaux publics, eaux et environnement
*doyen en fonction et en âge, fidèle à ce dicastère avec la mise
en avant de l'environnement*
- Luyet David Bourgeoisie, viticulture et agriculture
*réunis sous une seule commission, bourgeoisie et agriculture
tenant compte des possessions des alpages.*
- Pignat Lucien Bâtiments et énergie, en charge de Cité de l'énergie
Conseil de gestion de la Paroisse
- Reynard Vincent Social, santé et jeunesse
EMS de Zambotte
*nouvelle commission dont un travail conséquent a été effectué
préalablement par M. Bruno Perroud, ancien conseiller
communal, présent ce soir dans le théâtre, à qui le Conseil
communal transmet ses remerciements pour le travail
accompli
commission « miroir » pour l'EMS*
- Zuchuat Marie Sécurité publique
Tribunal de police
Droit de cité

Après la photo individuelle de chaque autorité qui accompagnait la répartition des dicastères, la présentation se termine avec la photo officielle du Conseil communal pour la législature 2021-2024.

7. Option de développement et projet de territoire PAZ - présentation

La révision globale du plan d'affectation des zones PAZ et du règlement communal des constructions et des zones RCCZ est en cours depuis quelques années maintenant et avance bien.

Ce soir, il est présenté à l'assemblée primaire le travail réalisé et les prochaines échéances avant l'homologation du PAZ et du RCCZ.

Le PAZ est un plan qui affecte les différentes surfaces de notre territoire à des type de zones comme l'habitat, les installations publiques, agricole ou autres, le RCCZ précise les dispositions légales de chacune de ces zones.

L'étape actuelle est importante car elle présente à la population les grandes options retenues pour ce futur PAZ. La partie introductive est présentée par M. le Président, suivie de celle plus technique par l'aménagiste de notre Commune, M. Frédéric Roux du bureau Azur Roux & Rudaz Sàrl, à Sion.

Depuis l'entrée en vigueur au 15 avril 2019 de la nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT), les Communes ont l'obligation d'informer la population sur toute modification des instruments d'aménagement du territoire selon l'article 33, alinéa 1 :

Art. 33 Elaboration des plans et règlements

1

Le conseil municipal informe la population sur les plans à établir, sur les objectifs que ceux-ci visent et sur le déroulement de la procédure. Il veille à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans (art. 4 LAT).

Cette information publique ne correspond pas au dossier de mise à l'enquête publique de la révision du PAZ et du RCCZ, qui aura lieu ultérieurement . Elle présente les grandes réflexions territoriales qui amèneront la Commune de Savièse à élaborer et finaliser ses PAZ et RCCZ révisés.

7.1 Historique

- La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, acceptée par le peuple suisse en mars 2013, est entrée en vigueur le 1er mai 2014.
- La loi cantonale d'application de la LAT (LcAT) et son règlement sont entrés en vigueur au 15 avril 2019, coordonnés avec l'approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal (PDc) au 1er mai 2019.
- Avec l'entrée en vigueur des dispositions cantonales, les communes valaisannes sont appelées à les mettre en œuvre dans leurs outils d'aménagement du territoire que sont le plan d'affectation des zones (PAZ) et son règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) y relatif.
- Selon l'article 15 – zones à bâtir – de la LAT – les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins pour les quinze années suivantes – les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.
- Selon le plan directeur cantonal (PDc), la commune de Savièse présente un surplus de 27.2 ha de zones à bâtir pour les besoins à 15ans – ce surplus doit être gelé et non dézonné.
- L'échéancier qui doit être tenu par les communes pour respecter les nouvelles dispositions légales :
 - jusqu'au 1er mai 2021 : projet de périmètre d'urbanisation (PU)
 - jusqu'au 1er mai 2026 : homologation du PAZ et RCCZ révisés

Situation pour la commune de Savièse

- 2014 à 2017
La commune a décrété des zones réservées pour se donner le temps de la réflexion en vue de la révision globale des PAZ et RCCZ
- 2018 – 2019
La Commune a élaboré son projet d'options de développement et de périmètre d'urbanisation (PU)
- 2019 – 2020
La commune a élaboré son avant-projet de révision globale des PAZ et RCCZ :
 - plans-guides par village,
 - nouvelle mouture du PAZ et du RCCZ
- 2021
séance d'information et consultation publique de 30 jours sur les grands principes

7.2 Buts

Les buts de cette révision globale du PAZ et RCCZ visent à fixer un cadre de développement harmonieux pour les 15 prochaines années

- ⇒ Mieux utiliser les réserves de zones à bâtir (densification)
- ⇒ Maintenir et améliorer la qualité de vie
- ⇒ Répondre aux enjeux actuels et futurs (habitat, mobilité, société, énergie, économie)
- ⇒ Intégrer la vision et les résultats de la démarche Savièse 2030

7.3 Options de développement / PU

Les enjeux ressortant du diagnostic territorial servant de base de travail aux options de développement ont porté sur

Territoire :	utiliser les réserves de zones à bâtir de manière plus rationnelle pour contenir l'étalement urbain
Environnement :	préserver le paysage et la nature qui font la qualité de vie de Savièse
Société :	empêcher le glissement vers la cité dortoir en favorisant les liens sociaux
Mobilité :	adapter le réseau aux besoins des citoyens en favorisant la mobilité douce
Economie :	fournir aux entreprises un cadre adéquat pour leurs activités

7.4 Les principes de développement

- **Le cœur**
 - favoriser la densification qualitative du cœur de Savièse
 - développer un réseau d'espaces communs / poumons verts interconnectés
 - lier les quartiers périphériques aux fonctions fortes de la centralité communale
- **La périphérie :**
 - favoriser la densification douce et qualitative des quartiers d'habitat individuel
 - renforcer l'identité des quartiers, tout en maintenant des liens fonctionnels et de mobilité avec le cœur de Savièse
 - lier les fonctions fortes intra quartier
- **Les hauts :**
 - accompagner la mutation de Prafirmin vers un quartier résidentiel
 - apporter de la qualité en créant une centralité et des espaces communs
 - renforcer les liens fonctionnels et de mobilité avec le centre
 - créer un accès facilité à la plaine
- **Les hameaux :**
 - Vuisse : préserver la qualité spatiale et renforcer le lien avec Chandolin
 - Sionne : examiner la nécessité de développement
 - Binii : créer une centralité touristique forte, en lien avec le bisse du Torret-Neuf

7.5 Les options de développement

Les options de développement et leurs enjeux :

- **Urbanisation :**

Enjeu : promouvoir la qualité du milieu bâti et l'utilisation rationnelle du sol

- gérer les grandes réserves à bâtir de manière rationnelle sur la base de plans d'affectation spéciaux
- examiner l'équilibre entre zones d'habitat individuel / collectif et la nécessité de planifier de nouvelles ZCIP / espaces communs de quartier
- favoriser la densification douce dans la zone d'habitat individuel
- faciliter la rénovation et réhabilitation dans les noyaux villageois tout en y maintenant le patrimoine bâti de valeur
- assurer un milieu bâti harmonieux et des aménagements extérieurs intégrés, au moyen de règles adaptées à chaque zone
- accompagner la mutation de Prafirmin vers un quartier résidentiel
- relocaliser certaines zones à bâtir dont l'emplacement est inadéquat

- **Attractivité résidentielle :**

Enjeu : maintenir et développer la qualité de vie

- maintenir l'attractivité résidentielle élevée de manière soutenable pour les finances communales
- assurer la mixité fonctionnelle et sociale / générationnelle, effort particulier pour les quartiers périphériques
- planifier les structures et établissements nécessaires à la population (vieillesse de la population / attractivité pour les familles) pour maintenir la qualité de vie et répondre aux besoins
- éviter le développement d'une cité-dortoir (identité des quartiers, espaces communs de quartier interconnectés, sociétés locales, etc)
- capitaliser les atouts qui rendent Savièse attractive (culture, offre en biens et services, coteau ensoleillé à proximité de Sion, patrimoine)

- **Attractivité économique :**

Enjeu : revitaliser l'économie locale en améliorant et structurant l'offre

- analyser le potentiel économique de la commune
- créer des conditions économiques cadres propices à l'implantation de nouvelles entreprises
- localiser et planifier une nouvelle zone destinée aux activités économiques
- relocaliser / centraliser certaines entreprises
- favoriser la création d'emplois

- **Mobilité :**

Enjeu : favoriser la mobilité douce et contenir l'effet pendulaire

- favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture
- améliorer les liaisons de mobilité douce inter-quartiers et interface de transport public
- créer un réseau de mobilité douce interconnecté aux espaces communs de quartier
- connecter les biens et services au réseau de mobilité douce

- **Environnement et patrimoine :**

Enjeu : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel

- valoriser le patrimoine bâti
- assurer l'intégration du paysage bâti et des aménagements extérieurs
- valoriser les mayens, bocages et bisces
- maintenir la structure paysagère traditionnelle qui participe à la haute qualité de vie
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables en particulier du potentiel

7.6 Plans-guides par village

Pour atteindre les objectifs définis par les options de développement, des mesures d'aménagement du territoire ont été définies par village, tout en gardant une cohérence

d'ensemble. Ces mesures serviront à délimiter les affectations (zones à bâtir, zone d'intérêt général, etc.) dans le nouveau plan d'affectation des zones.

Les plans-guides de Saint-Germain – Ormône – Roumaz - Chandolin – Vuisse – Granois – Drône – La Sionne – Binii – Prafirmin – Mayens de la Zour sont présentés et détaillés, avec leurs spécificités et caractéristiques.

St-Germain :

- Renforcer la centralité principale de la Commune (pôle administratif et commercial)
- Créer une zone « coeur de village » pour offrir une mixité fonctionnelle (commerces et services au rez-de-chaussée, habitat aux étages), afin de dynamiser le centre du village
- Renforcer la zone d'intérêt général qui regroupe les écoles, le Baladin et les installations sportives. Cette zone regroupe des fonctions qui en font la principale centralité de la Commune
- Favoriser l'intégration paysagère sur les hauts de St-Germain en limitant les bâtiments en terrasses et en favorisant une forte présence végétale (arborisation)
- Requalifier la rue de St-Germain en privilégiant un usage plus piétonnier
- Baliser des chemins de mobilité douce à travers le milieu bâti, afin de relier les espaces publics et commerciaux

Ormône :

- Créer une zone de centres d'achat autour du centre COOP, reliée aux zones à bâtir par des itinéraires de mobilité douce
- Agrandir la zone artisanale du Redin pour accueillir de nouvelles entreprises et favoriser les relocalisations d'entreprises. Ouvrir cette zone par étapes, en veillant à son intégration paysagère
- Créer un itinéraire de mobilité douce sécurisé pour les pendulaires
- Urbaniser le creux d'Ormône en préservant les éléments patrimoniaux (jardins, frange du vieux village, etc.)

Roumaz :

- Faciliter la réhabilitation du vieux village dans le respect du patrimoine et en préservant la frange sud du village
- Créer une zone immeuble de forte densité, protégée des nuisances de la route cantonale par une frange mixte (activités et habitat)
- Créer un parking intermodal (parking-relais) pour favoriser l'usage des transports publics
- Requalifier la route de St-Germain, et créer un réseau de mobilité douce permettant de relier le centre de Savièse
- Mobiliser les grandes réserves de zones à bâtir via des plans spéciaux (plan d'aménagement détaillé, plan de quartier) pour redynamiser le village de Roumaz
- Faciliter la création d'un quartier durable pilote

Chandolin :

- Faciliter la réhabilitation du vieux village dans le respect du patrimoine et en préservant la frange sud du village
- Créer des zones d'intérêt général aux endroits appropriés pour répondre aux besoins
- Renforcer la densité de la zone d'habitat collectif située à proximité d'un arrêt de transport public
- Créer un itinéraire de mobilité douce sécurisé pour les pendulaires
- Amener de l'urbanité (des espaces favorisant le « vivre ensemble ») dans la zone de villas de Chervignine, grâce à des espaces communs de quartier

Vuisse :

- Requalifier la rue centrale pour favoriser la mobilité douce
- Maintenir la césure paysagère qui distingue le hameau des constructions plus modernes, pour préserver la bonne intégration actuelle de Vuisse dans le contexte du vignoble
- Examiner l'opportunité de renforcer le rôle social du café des Amis

Granois :

- Renforcer le rôle du pôle intergénérationnel de la Commune (home, crèche) et le rendre accessible via un réseau de mobilité douce

- Créer une zone « coeur de village » autour de la place centrale pour offrir une mixité fonctionnelle (commerces et services au rez-de-chaussée, habitat aux étages), afin de dynamiser le centre du village, de renforcer la centralité existante et de marquer le lieu d'accès au château de la Soie
- Requalifier la rue centrale pour sécuriser les usages piétonniers, et rendre l'espace public plus attractif
- Revitaliser le noyau de Granois tout en préservant les vides (jardins patrimoniaux) pour préserver la typicité du lieu et offrir des espaces de respiration à ses habitants
- Renforcer la zone d'intérêt général à l'Ouest du village, pour répondre aux besoins de la collectivité publique

Drône :

- Redynamiser le village par la création d'une zone mixte coeur de village, afin de répondre aux besoins de la population et éviter le glissement vers le village dortoir. Cette zone sera destinée à accueillir des activités / commerces pour jouer le rôle de centralité
- Favoriser la densification forte de Drône Est, grâce à la construction d'immeubles collectifs
- Connecter le centre de Drône au reste de la Commune par un réseau de mobilité douce, sur les bas et sur les hauts du village
- Préserver l'espace agricole entre les zones à bâtir construites le long des routes, et en faciliter l'exploitation
- Amener de l'urbanité (des espaces favorisant le « vivre ensemble ») dans les zones de villas grâce à des espaces communs de quartier

Sionne :

- Préserver les constructions du vieux village par la création d'une zone de hameau
- Matérialiser un espace public commun pour les habitants du quartier
- Requalifier la rue centrale pour favoriser et sécuriser la mobilité douce (piétons / vélos)
- Relier le village au reste de la Commune par un itinéraire de mobilité douce

Binii :

- Structurer la place multifonctionnelle de Binii pour accueillir des activités diverses
- Créer un espace d'accueil touristique, dans le but de capter les nombreux visiteurs du bisse du Torrent Neuf

Prafirmin :

Le quartier de Prafirmin, autrefois zone touristique dédiée à la construction de résidences secondaires, connaît depuis quelques années un afflux d'habitants à l'année. Il se transforme peu à peu en quartier résidentiel, en partie à la suite des effets de la loi sur les résidences secondaires, mais également grâce à l'engouement d'un nombre croissant de nouveaux habitants pour l'habitat en montagne et proche de la nature. Ce quartier est donc voué à devenir résidentiel à moyen terme. Pour accompagner sa mutation, les mesures suivantes sont proposées :

- Créer une nouvelle centralité (zone mixte) près des étangs et arrêt de transport public, pour y accueillir des biens et services nécessaires à la population et à la qualité de vie des habitants
- Créer un quartier durable pilote pour évaluer la pertinence de ces nouveaux modes d'habitat
- Créer une zone d'intérêt général pour accueillir un espace de télétravail
- Renforcer le rôle des étangs comme lieu de détente emblématique par des aménagements judicieux et intégrés
- Amener de l'urbanité (des espaces favorisant le « vivre ensemble ») grâce à des espaces communs de quartier

Mayens de la Zour :

Le secteur des Mayens de la Zour est trop éloigné du centre de la Commune pour y envisager une densification, qui n'aurait pas de sens dans ce contexte paysager encore typique des zones de mayens traditionnels. Ces dernières années, quelques constructions modernes et des aménagement extérieurs peu intégrés (talus en terrassement recouverts de chaille) y ont vu le jour. Ces éléments inappropriés risquent de dénaturer l'ambiance particulière des Mayens de la Zour. L'option proposée est de maintenir un milieu construit de très faible densité (les zones de mayens traditionnels étaient qualifiées d'habitat dispersé), et de

préservier les éléments paysagers typiques comme les grands arbres, les haies vives, les prés aux alentours des constructions, ainsi que la topographie naturelle (pas de terrassements pour les pelouses).

7.7 Résultat du diagnostic technique

Le diagnostic technique permettra de réaliser un toilettage du PAZ :

- ⇒ Routes en zones à bâtir
- ⇒ Cadastre forestier
- ⇒ Zones de dangers naturels
- ⇒ Zones de protection des sources
- ⇒ Adaptations matérielles au parcellaire
- ⇒ Territoires inconstructibles (rochers, pentes, etc.)

7.8 Révision du RCCZ

La révision du RCCZ doit se conformer au modèle cantonal pour uniformiser les RCCZ, mais adaptations possibles

- ⇒ Adaptation à la nouvelle LC (indices, hauteurs, etc.)
- ⇒ Nouveaux cahiers des charges pour zones à aménager
- ⇒ Faciliter la transformation des vieux villages (périmètre de développement)
- ⇒ Dispositions sur les aménagements extérieurs
- ⇒ Dispositions sur l'énergie

7.9 Suite de la procédure

- **29.01.2021**
information publique, publication au bulletin officiel
possibilité d'observations de la part de la population pendant 30 jours à compter de la date de parution
- **Mi-2021**
avant-projet de révision globale du PAZ et RCCZ : transmission au SDT (service cantonal du développement territorial) pour avis de principe des différents services de l'Etat du Valais
- **Fin 2021**
révision globale du PAZ et RCCZ : enquête publique
- **Suite**
traitement des oppositions par le Conseil municipal
approbation par l'assemblée primaire
traitement des recours et homologation par le Conseil d'Etat

7.10 Questions de citoyens

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Roux pour la présentation très bien détaillée des plans-guides.

Il rappelle que l'information publique de l'avant-projet de révision globale du plan d'affectation de zones (PAZ) et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) sera publiée dès ce vendredi sur le site internet de la commune et également consultable auprès du service technique aux heures d'ouverture habituelle des guichets. Pendant le délai de la consultation, soit pendant trente jours, toutes les propositions sont les bienvenues.

Ce futur PAZ affectera les différentes zones pour les trente prochaines années. Pour Savièse, aucune surface ne doit être dézonée, par contre des surfaces seront gelées pour les 15 prochaines années.

8. Divers

Le groupe UDC a adressé deux questions, à savoir :

8.1 Question de l'UDC

«La commune a généreusement offert aux habitants de Savièse un bon de Fr. 50.- à faire valoir auprès d'un commerçant, d'une entreprise ou d'un établissement public ayant leur siège social à Savièse lors du premier confinement, et l'UDC tient à féliciter et remercier la Municipalité de Savièse pour ce geste de soutien en ces temps difficiles pour toute une population.

La commune envisage-t-elle de réitérer cette action de soutien lors de ce deuxième confinement? Si tel n'est pas le cas, envisage-t-elle une aide tierce aux commerçants particulièrement touchés et par quel biais ?»

En offrant à tous les habitants de Savièse un bon d'une valeur de CHF 50.--, les objectifs de cette action (environ CHF 400'000.--) auprès du Conseil communal étaient multiples :

- ⇒ Sensibiliser la population à la consommation locale
- ⇒ Réinjecter des moyens dans l'économie locale
- ⇒ Soutenir les commerçants et entreprises de la commune
- ⇒ Soutenir financièrement les habitants

Les mesures imposées pour combattre la propagation du Coronavirus étant toujours de rigueur en fin d'année, le Conseil communal a décidé de prolonger au 28 février 2021 la validité du bon d'achat d'une valeur de CHF 50.-.

Le Conseil communal n'envisage pas dans l'immédiat de nouvelles actions de soutien mais une analyse est toujours possible en fonction de l'évolution de la situation.

A noter toutefois que les moyens sont limités pour des aides efficaces au niveau communal. L'assemblée est informée que des bons « cadeau » ont été distribués aux employés communaux.

Une campagne de sensibilisation pourrait être menée pour le consommé local avec l'idée de la vente d'une carte cadeau « Savièse ».

Une association des commerçants pourrait être créée avec le soutien de la Municipalité

L'UDC Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données à la question posée.

8.2 Question de l'UDC

«Les restrictions sanitaires et les ordonnances fédérales mises en place, auront-elles un impact significatif sur la planification des travaux réalisés en 2020 et ceux prévus pour l'année 2021, entre autres l'inauguration du parking et du centre médical ?

Faut-il envisager un quelconque retard ?»

Il y a lieu en premier lieu de distinguer les réalisations financées par la Commune et celles par les privés.

Pour le secteur communal, les restrictions sanitaires n'ont pas eu ou peu d'impact sur les travaux en cours :

- Parking souterrain :
 - ⇒ pas d'impact
- Place centrale et rue du stade :
 - ⇒ report dans le temps mais indépendant de la COVID
- Immeubles de logements:
 - ⇒ recherche d'investisseurs
 - ⇒ situation économique moins favorable

Pour le secteur privé, les restrictions sanitaires n'ont pas eu d'impact sur les travaux en cours :

- Maison de la santé :
 - ⇒ *pas d'impact ou de retard annoncés*
- Bâtiment central :
 - ⇒ *pas d'impact ou de retard annoncés*
 - ⇒ *report en lien avec une nouvelle autorisation de construire*
 - ⇒ *possible difficulté à trouver des locataires (restaurant)*

L'UDC Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données à la question posée.

La parole n'étant pas demandée parmi l'auditoire, l'assemblée primaire est terminée.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à profiter du confort du théâtre, étant priés de s'abstenir de voter, ou leur souhaite un bon retour chez eux pour ceux qui quittent les lieux.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie
4. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 21 septembre 2020

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 21 septembre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie

En préambule, M. le Président rappelle, selon l'art. 51 - Absence de conseil bourgeoisial - de la loi sur les communes, que la commune bourgeoisiale est administrée par le conseil municipal, au cas où l'assemblée bourgeoisiale n'a pas élu de conseil bourgeoisial.

A relever que le Conseil municipal compte actuellement quatre non bourgeois, le défi étant qu'au terme de cette nouvelle législature, tous ses membres soient bourgeois de Savièse.

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie.

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

3.1. Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement

le total des charges se monte à	CHF	126'200.00
le total des revenus se monte à	CHF	104'650.00
excédent de charges	CHF	21'550.00

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	6'665.00		7'910.00		7'250.00	
31 Biens, services et marchandises	37'396.19		544'750.00		30'950.00	
32 Intérêts passifs	-		-		-	
33 Amortissements	85'831.00		89'000.00		86'000.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	53.60		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		1'042.25		1'000.00		1'000.00
42 Revenus des biens		96'463.60		111'300.00		101'650.00
43 Contributions		5'516.80		-		2'000.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		-		500'000.00		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	131'945.79	103'022.65	643'660.00	612'300.00	126'200.00	104'650.00
Excédent de charges		28'923.14		31'360.00		21'550.00
Excédent de revenus		-		-		-

3.2. Aperçu du compte administratif

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	46'114.79	554'660.00	40'200.00
Revenus financiers	+ CHF	103'022.65	612'300.00	104'650.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	56'907.86	57'640.00	64'450.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	56'907.86	57'640.00	64'450.00
Amortissements ordinaires	- CHF	85'831.00	89'000.00	86'000.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	28'923.14	31'360.00	21'550.00
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

Les charges de fonctionnement sont réduites au minimum nécessaire pour assurer l'exploitation des alpages et autres biens bourgeoisiaux.

Au niveau des recettes, les revenus proviennent essentiellement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens) et la participation au résultat du triage forestier Lienne-Morge).

3.3. Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements

Pour les comptes d'investissement

le total des dépenses se monte à	CHF	25'000.00
le total des recettes se monte à	CHF	0.00
excédent des dépenses	CHF	25'000.00

Les travaux d'investissement prévus pour 2021 se rapportent à divers travaux d'amélioration des alpages et autres chalets d'alpage.

Les travaux entrepris pour la mise en valeur du site du Château de la Soie sont comptabilisés directement au niveau du bilan et présentés ainsi :

Les travaux entrepris pour la mise en valeur du site du Château de la Soie sont comptabilisés au bilan et présentés comme suit :

- Travaux réalisés à ce jour	CHF	825'000
- Subventions versées par la Loterie Romande	CHF	-254'000
- Solde avancé par la Municipalité de Savièse	CHF	571'000
- Travaux prévus en 2021	CHF	120'000
- Solde à financer à fin 2021	CHF	691'000
- Subventions Loterie Romande (solde à recevoir)	CHF	-86'000

- Subventions diverses à recevoir	CHF	-212'500
- Subventions communales 2021	CHF	-200'000
- Solde restant à financer à ce jour	CHF	192'500

3.4. Plan financier

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	46'115	554'660	40'200	41'000	42'000	43'000
Total des revenus financiers	103'023	612'300	104'650	104'000	105'000	106'000
Marge d'autofinancement	56'908	57'640	64'450	63'000	63'000	63'000
Amortissements ordinaires	85'831	89'000	86'000	77'000	69'000	64'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-28'923	-31'360	-21'550	-14'000	-6'000	-1'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	18'191	35'000	25'000	25'000	25'000	25'000
Total des recettes	24'360	-	-	-	-	-
Investissements nets	-6'169	35'000	25'000	25'000	25'000	25'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-6'169	35'000	25'000	25'000	25'000	25'000
Marge d'autofinancement	56'908	57'640	64'450	63'000	63'000	63'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	63'077	22'640	39'450	38'000	38'000	38'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	-28'923	-31'360	-21'550	-14'000	-6'000	-1'000
Fortune nette	1'277'249	1'245'889	1'224'339	1'210'339	1'204'339	1'203'339
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	63'077	22'640	39'450	38'000	38'000	38'000
Engagements	629'558	606'918	567'468	529'468	491'468	453'468

Dans l'appréciation des recettes prévues ci-dessus, il n'a pas été tenu compte de l'incidence du produit du DDP à constituer avec la Bourgeoisie dans le cadre du complexe St-Germain-Centre, les montants en question dépendant de l'avancement des travaux.

La bourgeoisie de Savièse présente un budget très modeste. Avec une population qui dépasse les 8'000 habitants et un nombre de bourgeois qui diminue au fil des années, l'avenir de la bourgeoisie de Savièse devra être précisée. Les non-bourgeois pourraient revendiquer une facturation des prestations actuellement réalisées par la Commune.

Soit, la bourgeoisie dispose des ressources nécessaires pour administrer de manière individuelle ses biens, soit elle n'est pas viable économiquement, elle sera dissoute et rattachée à la Commune de Savièse.

Un mandat sera accordé pour une analyse globale présentant les variantes possibles pour le futur de la Bourgeoisie de Savièse.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2021.

4. Approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie

La parole n'ayant pas été demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie.

Décision :

Le budget 2021 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité par l'assemblée bourgeoisiale.
M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Divers

5.1. Question d'une bourgeoise

Une bourgeoise souhaite connaître les tarifs d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse
En référence à sa question, M. le Président précise ces tarifs :

- personne ou famille avec enfants mineurs domiciliée depuis moins de 15 ans CHF 3'000.—
 - personne ou famille avec enfants mineurs domiciliée depuis 15 ans et plus CHF 2'000.—
- pour ces deux points :
- conjoints de bourgeois et enfants majeurs : 1/2 tarifs
 - enfant mineur domicilié dont l'un des parents est bourgeois : CHF 300.—
 - femme désirant reprendre la bourgeoisie de Savièse : CHF 500.--

5.2. Question d'une bourgeoise

Une bourgeoise rappelle que la sortie des bourgeois était très sympathique, elle n'a pas été reconduite cette année.

Cette sortie se déroulant bisannuellement devait être organisée en 2020, mais comme bon nombre de manifestations, elle a été annulée en raison du Covid-19. Elle sera prévue cette année voire en 2022, selon l'évolution des mesures sanitaires, considérant que la plupart des participants sont des personnes à risque.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite un bon retour à la maison

L'assemblée est levée à 21h30.

En raison des mesures Covid-19, ces assemblées ne sont malheureusement pas suivies du verre de l'amitié servi par notre huissier communal. Les participants sont invités à quitter le théâtre.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard